Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260114-D140120264DEL-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatorze janvier deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 7 janvier 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOIVIN Sabrina, BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, JOUALLAND Estelle, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, PERCHAIS Éric.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame LECLAIR Catherine), Madame GUIBOREL Catherine, Monsieur LE BALC'H Hubert (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame LEVIEUX Élise (procuration à Monsieur CADIEU Jean-Paul), Madame PICOT Sonia (procuration à Madame BODIN Lucie).

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Monsieur BOUCHONNEAU Romain, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Madame LECLAIR Catherine.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **21**
. absent(s) et non représenté(s) : **4**

OBJET : LES JARDINS DE LA BRETONNIÈRE
Suppression de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260114-D140120264DEL-DE

Délibération N°2026/4 du Conseil Municipal du 14 janvier 2026
Publiée le 16 janvier 2026

LES JARDINS DE LA BRETONNIÈRE
Suppression de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée « Les Jardins de la Bretonnière », à vocation principale d'habitat, a été créée par délibération du Conseil Municipal, le *26 octobre 2000*. Son dossier de réalisation contenant le programme des équipements publics, le Plan d'Aménagement de Zone (PAZ) a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du *25 octobre 2001*.

L'opération a été réalisée en régie directe par la commune de Châteaubourg. L'ensemble du solde des terrains commercialisables à vocation d'habitat et à vocation commerciale (*centre commercial de la Bretonnière*) ayant été cédé, et le programme des équipements publics de la ZAC réalisé, il y a lieu de prononcer la suppression de la ZAC.

L'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme dispose que la suppression de la ZAC soit prononcée par la commune, au vu d'un rapport de présentation qui expose les motifs de cette suppression. Ce rapport est joint en annexe.

Au regard de ces documents, il ressort que l'ensemble des conditions est réuni pour constater l'achèvement de la ZAC. Le maintien de la ZAC ne se justifiant plus, il est proposé de supprimer la ZAC Les Jardins de la Bretonnière, mettant ainsi fin à tous les effets de l'acte de création.

Suite à la présentation du sujet en commission 3 du *6 janvier 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE SUPPRIMER la Zone d'Aménagement Concerté Les Jardins de la Bretonnière ;

2°) DE DIRE que cette suppression engendrera l'abrogation du cahier des charges de cession de terrain ;

3°) DE PRÉCISER que la suppression de la ZAC a pour effet de rétablir le régime de droit commun de la perception de la taxe d'aménagement sur son périmètre ;

…/…

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260114-D140120264DEL-DE

4°) DE PROCÉDER aux mesures de publicité conformément aux articles R.311-12 et R.311-5 du Code de l'Urbanisme, c'est-à-dire : affichage en mairie pendant un mois, mention de l'affichage dans un journal diffusé dans le département ;

5°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Catherine LECLAIR

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	**Pour : 21**	**Contre : 0**	**Abstentions : 0**	**Ne participe(nt) pas au vote : 0**